



AVIS DE COURSE

MED CUP WINDSURF EN PROVENCE

Du 18 au 21 février 2021

17^{ème} édition

YACHTING CLUB POINTE ROUGE

<http://www.ycpr.net/med-cup-windsurf-en-provence-17eme-edition/presentation.html>

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*, incluant l'annexe B,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions ».
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5. Un concurrent qui présente un cas suspect Covid 19 doit immédiatement abandonner la course et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas il pourra être disqualifié.

2. PUBLICITÉ

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

http://espaces.ffvoile.fr/media/68623/Formulaire_Carte_Publicite.pdf

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

Catégorie	Âge	Jauge
Techno293 OD Minimes Filles Techno293 OD Minimes Garçons	Nées de 2007 à 2009 Nés de 2007 à 2009	Jauge Bic 6.8 Jauge Bic 6.8
Techno 293 OD Espoirs Filles Techno 293 OD Espoirs Garçons	Nées de 2005 à 2007 Nés de 2005 à 2007	Jauge Bic 7.8 Jauge Bic 7.8

Techno PLUS Filles Techno PLUS Garçons	Nées de 1996 à 2006 Nés de 1996 à 2006	Jauge Bic Techno Plus 8.5 Jauge Bic Techno Plus 8.5
Foil U21 Filles Foil U21 Garçons	Nées de 2001 à 2006 Nés de 2001 à 2007 NB : les U19 et U17 sont admis à courir en catégorie U21	- Flotteur libre largeur maximum 91cm - Foil libre avec 2 fuselages et 2 ailes au maximum - Taille de voile maximale 8m ² / 4cams
Formula Foil Youth Filles Formula Foil Youth Garçons	Né(e)s de 2002 à 2004	Jauge: https://www.sailing.org/tools/documents/FWS2020CR20022020-26014].pdf
Formula Foil Open Femmes Formula Foil Open Hommes	Né(e)s en 2001 et avant	Jauge: https://www.sailing.org/tools/documents/FWS2020CR20022020-26014].pdf

Un nombre minimum de 8 inscrits est nécessaire pour constituer une série.

4. DROITS A PAYER

4.1. Pré-inscriptions :

Les pré-inscriptions et le paiement des frais d'inscription à la Med Cup seront effectués en ligne sur ce lien : <http://www.ycpr.net/inscriptions/medcup2021/>

- Jusqu'au 1 février 2021 : 60 euros.
- Du 2 février au vendredi 19 février 2021 : 70 euros

* Les coureurs non préinscrits avant le 1 février ne sont pas garantis d'avoir la dotation.

La validation des inscriptions se fera uniquement par l'entraîneur sur place en présentant les documents ci-dessous.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription (si les documents demandés n'ont pas été téléchargés sur la plate-forme d'inscription en ligne).

4.1.1. :

- Leur licence FFVoile compétition valide ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Si nécessaire, une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée.
- Le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF, et satisfaire à l'alinéa 13 de cet Avis de Course.

4.1.2 Coachs :

Les entraîneurs intervenants sur l'eau devront être enregistrés auprès de l'autorité organisatrice. Leurs bateaux devront arborer les lettres ou une flamme de nationalité. Ils devront respecter la charte des entraîneurs et pourront être mobilisés en cas de besoin par le Comité de Course.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions (salle « loge » au rez-de-chaussée du YCPR) :
Jeudi 18 février de 17h00 à 19h00 et vendredi 19 février de 8h à 9h00

5.2. Briefing des entraineurs : le vendredi 19 février à 9h30.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Vendredi 19/02/21	11H00
Samedi 20/02/21	11H00
Dimanche 21/02/21	10H30

6. JAUGE

Des opérations de jauge pourront être effectuées en cours d'épreuve.

7. SECURITE

Un élargement « Aller et Retour » pourra être mis en place.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en ligne sur le site internet suivant :

<http://www.ycpr.net/med-cup-windsurf-en-provence-17eme-edition/presentation.html>

9. ZONE DE COURSE / PARCOURS

La zone de course est située en rade Sud de Marseille.

Les parcours à effectuer seront définis dans les instructions de course.

10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 Le classement sera établi selon les articles de l'annexe A des RCV.

11.2 Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

11.3 Si trois (3) courses ou moins sont courues et validées, le score de chaque bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

11.4 Quand quatre (4) courses ou plus sont courues et validées, le score de chaque bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

La remise des prix sera faite dès que possible après la dernière course le dimanche 21 février.

Des prix seront distribués aux 3 premiers du classement général de chaque série.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de vol de matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Le matériel des concurrents sera stocké dans des emplacements prévus à cet effet qui seront fermés la nuit (horaires à déterminer).

15. PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID19

En s'inscrivant à la Med Cup tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- o Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- o Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19.
- o Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à la Med Cup Windsurf.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le YCPR
+ 33 4 91 73 06 75 ou par email sur : event@ycpr.net
Port de la Pointe Rouge, 13008 Marseille

Prescriptions de la Fédération Française de Voile aux règles de courses à la voile 2021-2024

Prescription de la FFVoile à la règle 25 (Avis de course, instructions de course et signaux) :

Pour les épreuves de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les épreuves de grade 5, l'affichage des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Prescription de la FFVoile à la règle 64.4(*) (Décisions des réclamations concernant les règles de classe) :

Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe.

Prescription de la FFVoile à la règle 67 (*) (Dommages)

Toute question ou demande relative à des dommages résultant d'un incident alors qu'un bateau était soumis aux règles de course à la voile relève de la juridiction des tribunaux compétents et ne peut être examinée et traitée par un jury.

Un bateau qui effectue une pénalité ou abandonne n'admet pas de ce fait qu'il a enfreint une règle ou qu'il a engagé sa responsabilité pour les dommages occasionnés.

Prescription de la FFVoile à la règle 70.5 (*) (Appels et demandes auprès d'une autorité nationale)

La suppression du droit d'appel est soumise à un accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant d'éditer l'avis de course. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 76 (*) (Exclusion de bateaux ou de concurrents)

Une autorité organisatrice ou un comité de course ne doit pas rejeter ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent qui est éligible selon l'avis de course et les instructions de course pour une raison arbitraire.

Prescription de la FFVoile à la règle 78.1(*) (Conformité aux règles de classe ; certificats)

Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration.

Prescription de la FFVoile à la règle 86.3(*) (Modifications aux règles de course)

Une autorité organisatrice qui désire modifier une des règles listées en 86.1(a) pour développer ou expérimenter des règles proposées doit au préalable soumettre les modifications à la Fédération Française de Voile pour obtenir son accord écrit et lui rendre compte des résultats dès la fin de l'épreuve. Cette autorisation doit être mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course et être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 88(*) (Prescriptions nationales)

Aucune prescription de la Fédération Française de Voile ne doit être modifiée ou supprimée dans les instructions de course, sauf pour les épreuves pour lesquelles un jury international a été nommé. Dans ce cas, les prescriptions marquées d'un astérisque (*) ne doivent être ni modifiées ni supprimées dans les instructions de course. (Seule la traduction officielle des prescriptions téléchargeable sur le site de la FFVoile www.ffvoile.org doit être utilisée pour l'application de la règle 90.2(b)).

Prescription de la FFVoile à la règle 91(b) (*) (Jury)

La désignation d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'accord écrit préalable de la Fédération Française de Voile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile au préambule de l'annexe R (Procédures pour les appels et les demandes)

Les appels doivent être adressés au siège de la Fédération Française de Voile, 17 rue Henri-Bocquillon, 75015 Paris – adresse mail : jury.appel@ffvoile.fr en utilisant de préférence le formulaire d'appel disponible sur le site web de la FFVoile :

<http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Zone de course

